

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 11 août 2014 à 20h00.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
ABSENTS : Jean-François Labranche, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

PUBLIC : CINQ

RÉS.NO.2014-08-416

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 11 AOUT 2014

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 11 août 2014 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2014-08-417

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 AOUT 2014

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 11 août 2014 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier en y ajoutant les points 13.7 : Bourse pour les athlètes des Jeux du Québec et 13.8 : Participation du maire au souper de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré ».

RÉS.NO.2014-08-418

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 juillet 2014 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2014-08-419

ACCEPTER LA MODIFICATION AU RAPPORT PORTANT SUR LE BILAN DE L'EAU 2012

ATTENDU QUE le ministère des affaires municipales a révisé et accepté le formulaire du bilan de l'eau 2012 le 1^{er} août 2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« Que soit déposée aux archives la copie révisée et modifiée du bilan de l'eau 2012 telle qu'approuvée par le ministère le 1^{er} août dernier ».

RÉS.NO.2014-08-420

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #370-2014 PORTANT SUR LES ENTENTES PROMOTEURS

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion du conseil tenue le 4 février 2013, il fut adopté un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux portant le numéro 359-2013;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 359-2013 prévoit que le promoteur doit assumer 100% du coût des travaux incluant les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire modifier le règlement afin de participer à certains coûts de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent projet de règlement a

été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le projet de règlement portant le titre de «Règlement #370-2014 modifiant le Règlement #359-2013 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux soit et est adopté par résolution pour la consultation publique;

QUE l'assemblée de consultation publique soit tenue le 2 septembre 2014 à 20 heures à la salle du conseil;

QUE ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire».

Conformément à l'article 5.3 et suivants du règlement #364-2014, messieurs Mario Godbout et Bruno Guilbault s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point et quittent la séance à ce moment pour ne pas participer à cette question.

RÉS.NO.2014-08-421

ADOPTION DU RÈGLEMENT #371-2014 PORTANT SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Attendu que la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le 3 décembre 2012 le règlement # 357-2012 concernant les animaux domestiques;

Attendu que la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le 3 mars 2014 le règlement # 365-2014 modifiant le règlement #357-2012 concernant les animaux domestiques;

Attendu que le conseil désire modifier à nouveau son règlement concernant les enclos pour les chiens;

Attendu qu'avis de motion a été donné 7 juillet 2014;

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

Et résolu unanimement :

«QUE soit et est adopté le règlement #371-2014 modifiant le règlement #365-2014 portant sur les animaux domestiques ».

RÉS.NO.2014-08-422

ADOPTION DU RÈGLEMENT #372-2014 PORTANT SUR UN EMPRUNT DE SECTEUR POUR LE PAVAGE ET LES BORDURES DE RUES DU FAUBOURG DU CAP-TOURMENTE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement #370-2014 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux feront partie d'un projet résidentiel destiné à recevoir de nouvelles familles et à maintenir une dynamique pour la vie communautaire et économique du milieu;

ATTENDU QUE l'article 1084 du CMQ permet de répartir une partie des dépenses à l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE L'AVIS DE MOTION du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil adopte le règlement #372-2014 portant sur un emprunt de secteur pour le pavage et les bordures de rues du Faubourg du Cap-Tourmente ».

Conformément à l'article 5.3 et suivants du règlement #364-2014, messieurs Mario Godbout et Bruno Guilbault s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point et quittent la séance à ce moment pour ne pas participer à cette question.

RÉS.NO.2014-08-423

AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER L'ENTENTE PROMOTEUR (FAUBOURG)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le 4 mars 2013 le règlement #359-2013 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE ce règlement sera modifié par le règlement #370-2014 pour permettre l'implication financière de la Municipalité dans les travaux d'infrastructures;

ATTENDU QU'UN règlement d'emprunt sera adopté et il sera soumis à l'approbation des électeurs du secteur pour défrayer la pose de bordures de béton et l'asphaltage de la rue du Faubourg du Cap-Tourmente;

ATTENDU QUE toutes les conditions de l'article 9 dudit règlement sont respectées;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim, en vertu de l'article 13 du règlement #359-2013 et ses amendements, autorise le maire, monsieur Marc Dubeau et le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, la dite entente à intervenir avec les promoteurs, soit la compagnie 92691278 Québec Inc. représentée par messieurs Patrick Marois-Berthiaume et Christian Laflamme;

QUE cette entente fait partie de la présente comme si au long récitée ».

Conformément à l'article 5.3 et suivants du règlement #364-2014, messieurs Mario Godbout et Bruno Guilbault s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point et quittent la séance à ce moment pour ne pas participer à cette question.

RÉS.NO.2014-08-424

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PARTICIPER AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ tient son colloque annuel les 11 et 12 septembre 2014 à La Malbaie;

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à participer à ce colloque de zone les 11 et 12 septembre prochain;

QUE soit payés les frais d'inscription de 200\$, de transport et d'hébergement;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget courant ».

RÉS.NO.2014-08-425

INAUGURATION DU « PARC CAMILLE-CÔTÉ » LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire procéder à la nomination et à l'inauguration du parc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la commission de toponymie d'officialiser le nom du « Parc Camille-Côté »;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim invite la population à l'inauguration officielle du « Parc Camille-Côté » le 1^{er} septembre prochain à 13 h 00;

Qu'à cette occasion une plaque sera dévoilée pour souligner l'implication de monsieur Côté à la vie communautaire ».

RÉS.NO.2014-08-426

AUTORISER LE CONTRAT D'ACHAT POUR LES POMPES DU Puits DE CAPTAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a besoin d'acquérir une nouvelle pompe pour les essais de pompage et le raccordement permanent du nouveau puits au réservoir actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim autorise l'achat et l'installation de la pompe comme recommandé par notre ingénieur, monsieur Yves Durand, dans son courriel en date du 11 août 2014 et selon les estimations budgétaires fournies par ce dernier pour un montant maximal de 20 000\$;

QUE copie de ce courriel soit annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récépissé;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même les surplus accumulés;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

RÉS.NO.2014-08-427

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 8 août 2014 pour les chèques numéros : C1400298 à C1400356, M0000100 à M0000107 et V000000108 pour un montant de 186 643.75\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2014-08-428

REMERCIEMENTS À MONSIEUR JEAN-NIL BOUCHARD ET À MADAME MARIE-CHRISTINE PERREAULT POUR LEURS CONTRIBUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un don de monsieur Jean-Nil Bouchard et de madame Marie-Christine Perreault pour un monument de granit et quatre bancs de pierre sculptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adresse tous ses remerciements à monsieur Jean-Nil Bouchard et à madame Marie-Christine Perreault pour leurs dons fait pour le « Parc Camille-Côté » qui sera inauguré le 1^{er} septembre prochain ».

RÉS.NO.2014-08-429

REMERCIEMENTS À MONSIEUR PIERRE LAGACÉ POUR SA CONTRIBUTION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un don de monsieur Pierre Lagacé pour les roches de carrière pour délimiter l'entrée du « Parc Camille-Côté »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adresse tous ses remerciements à monsieur Pierre Lagacé pour son don fait pour le « Parc Camille-Côté » qui sera inauguré le 1^{er} septembre prochain ».

RÉS.NO.2014-08-430

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR LA LEVÉE D'INTERDICTION DE L'ARTICLE 57 DU RCS

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 2 juin dernier la résolution # 2014-06-382 pour demander au MDDELCC de lever l'interdiction de l'article 57 du RCS;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC devront se conformer audit schéma et qu'elles devront introduire les normes prévues à cet effet dans leur réglementation

d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal demande l'appui de la MRC de la Côte-de-Beaupré pour demander au MDDELCC la levée de l'interdiction prévue à l'article 57 du RCS, compte tenu que les municipalités de territoire auront tous les outils d'urbanisme pour intervenir sur les usages reliés aux normes sur l'exploitation des carrières et sablières;

QUE soit réitérée au MDDELCC la volonté des élus locaux et régionaux de régler adéquatement, en vertu des pouvoirs qui leurs sont donnés, lesdits usages conformément à leurs compétences qui leurs sont dévolues ».

RÉS.NO.2014-08-431

AUTORISER UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LE BRUNCH DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire souligner toute son appréciation aux bénévoles qui par leur implication contribue au mieux-être de notre population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim organisera le 13 octobre prochain le « Brunch des bénévoles » et remettra une plaque souvenir au bénévole de l'année pour souligner cette contribution pour la communauté;

Que soit accordé un budget de 1 000\$ aux organisateurs de l'évènement pour l'achat de différents biens et services ».

RÉS.NO.2014-08-432

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC EN MATIÈRE DE RADIOCOMMUNICATION : ACCORD DE PRINCIPE

ATTENDU QU'il existe une problématique en termes de communication radio pour plusieurs services incendies de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim est d'accord pour déléguer cette compétence à la MRC pour le bénéfice de ces municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim est d'accord avec cette proposition et donne son accord de principe à l'effet de confier ce service à la MRC de la Côte-de-Beaupré par délégation de compétence »

RÉS.NO.2014-08-433

DEMANDE D'APPUI DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE BEAUPRÉ

Attendu qu'il existe des besoins en garderies pour les jeunes familles qui résident dans les municipalités situées dans l'est de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la Direction régionale de la Capitale-Nationale avait octroyé 80 places au Centre de la petite enfance de Beaupré pour une garderie à Sainte-Anne-de-Beaupré dans la programmation 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim appuie le Centre de la petite enfance de Beaupré pour que soit maintenu le calendrier préliminaire de réalisation;

QUE soit demandé à la Direction régionale de la Capitale-Nationale de ne pas retarder ce

projet jusqu'en 2019-2020 parce que sa réalisation à court terme est importante pour nos jeunes familles ».

RÉS.NO.2014-08-434

BOURSE POUR LES ATHLÈTES DES JEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE deux jeunes athlètes de Saint-Joachim ont participé à la 49^e Finale des Jeux du Québec à Longueuil au début du mois d'août;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire souligner la persévérance de ces deux jeunes athlètes pour la participation à ces jeux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire remettre une bourse de 50\$ à ces deux athlètes, soit Cédric Boulianne dans la catégorie Baseball et Amélie Bouchard dans la catégorie équestre- dressage;

Que le conseil municipal leur transmet ses félicitations pour leur participation et les encourage à continuer dans chacun leur domaine respectif ».

RÉS.NO.2014-08-435

PARTICIPATION DU MAIRE AU SOUPER DE LA GRANDE FÊTE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QUE les organisateurs de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré tiendront leur activité annuelle le 21 août prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise la participation du maire au souper de la Grande Fête le 21 août;

QUE soit payé la contribution de 75\$ à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2014-08-436

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 AOUT 2014

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 11 août 2014 à 20h20 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier